

Assemblée Générale ordinaire – 27 septembre 2024

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Après décompte des membres présents (14) et représentés (9), le Bureau atteste que le quorum statutaire de 40% des 42 membres inscrits est atteint : l'Assemblée Générale peut donc se tenir officiellement.

Le Président fait ensuite une rapide synthèse de son rapport moral et le Trésorier en fait de même pour le rapport financier.

Ces 2 documents figurent en annexe.

La tonalité générale de cette année passée peut se caractériser par une regrettable atonie de la municipalité en réponse à nos requêtes et réclamations, aggravée par un déficit d'information des riverains pour les dossiers nous concernant, à l'exception notable des comités consultatifs initiés par Mr DURCA mais qui n'ont eu lieu qu'à 2 reprises durant cette période.

Le Bureau est au regret de constater cette dégradation de la qualité de la coopération de la part de l'équipe municipale, et souligne la nécessité de rester vigilants pour les motifs suivants :

- **Dossier COFANE** : grande incertitude quant à la poursuite du processus de concertation avec RCSA sur la base d'un concours de promoteurs- architectes, apparemment remis en cause par une partie de la commission de l'urbanisme.
- **Dossier SAUVIERES phase 2** : non prise en compte, dans le dernier projet qui nous a été communiqué, de la compensation de la vingtaine de places de parking associées à la phase 1, alors que nous avons des engagements écrits de la communauté de commune de l'époque pour leur prise en compte.
- **Dossier rue de Dampmart** : chantier erratique, bien plus long qu'initialement promis, avec une imprécision chronique de son phasage et planning, caractérisé par un déficit flagrant d'information des riverains, en dépit des 7 réunions à notre initiative depuis 2020, avec le maire adjoint en charge.
 - ⇒ Suite à une dernière vive réclamation de notre part, Mr le Maire nous a annoncé l'organisation d'une réunion sous forme déambulatoire en 2^{ème} quinzaine d'octobre (date non encore connue), en sa présence et celle des responsables techniques de ce chantier.
- **Entretien de la voirie** : le nouveau processus dit « des ambassadeurs de quartier » et des réunions semestrielles à l'initiative de la mairie, réparties également par quartier, initié par le conseiller municipal Christian Mondion, sur la base d'une initiative prometteuse, s'est révélé hélas inefficace à ce jour.

Nos requêtes ainsi transmises n'ont en effet reçu que très peu de réponses et Thorigny souffre encore de nombreuses carences en matière d'entretien de la voirie (exemples non exhaustifs dans le rapport moral ci-dessous).

Pour ces thématiques majeures, le Bureau a proposé aux adhérents de ne pas exclure pour le futur proche une évolution vers des méthodes plus comminatoires à l'égard de nos interlocuteurs municipaux, du type lettres de réclamation officielles à l'attention de Mr le Maire, suivies si nécessaire de pétitions.

- *Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Le volet budgétaire de notre association a ensuite été détaillé par notre Trésorier.

Il reste stable avec une trésorerie nette bancaire de l'ordre de 600 €.

Nous devons prendre en compte un éventuel alourdissement de nos charges si nous procédons par exemple à des mesures du type pétition.

- ⇒ *La suggestion de prospecter pour étendre notre périmètre et accroître le nombre d'adhérents est acceptée à l'unanimité des membres présents. Il revient au Président de s'assurer de la compatibilité avec l'association sœur, Chaalis Environnement, afin de ne pas créer des doublons entre les 2 associations.*

Une deuxième partie de notre Assemblée Générale a été consacrée à l'audition que Mr Bernard DURCA, que nous avons invité à notre réunion, avec nos remerciements pour sa disponibilité, suivie de questions-réponses :

- En préambule, Mr DURCA nous informe du retrait de sa délégation relative à l'urbanisme, décidé par Mr le Maire, et de sa destitution de maire adjoint validée lors du conseil municipal du 26 septembre 2024.
Son successeur pour cette délégation n'est pas encore connu à ce jour.
Mr DURCA demeure conseiller municipal au sein de l'actuelle majorité.
Mr DURCA nous informe de son adhésion à RCSA, ce pourquoi le Bureau le remercie et lui souhaite la bienvenue.
- Sauvières phase 2 : Mr DURCA nous informe de l'abandon du projet présenté par le promoteur « Groupe Saint GERMAIN » pour des raisons budgétaires.
Un nouveau projet doit être initié avec la recherche d'un autre promoteur.
 - ⇒ *Nous devons rester vigilants sur ce dossier, notamment pour le point des places de parking évoqué ci-dessus, et la qualité architecturale du nouveau projet.*
- COFANE : notre suspicion évoquée ci-dessus pour la mise en concurrence de plusieurs promoteurs, alors que c'était bien l'option préconisée initialement par Mr DURCA et prise en compte par les 3 parties prenantes à ce dossier : la municipalité, mais aussi Marne & Gondoire et l'EPFIF, semble se confirmer.
 - ⇒ *Nous devons rester attentifs au respect de cette option.*Sachant par ailleurs qu'il ne faut pas attendre d'évolution majeure sur ce dossier avant 2025.
- Chantier de la rue de Dampmart : compte tenu de l'inertie caractérisant la conduite de ce chantier, depuis 2,5 ans désormais, le Bureau, propose la rédaction d'une lettre recommandée à l'attention de Mr le Maire, en amont de la réunion de fin octobre, afin de préciser le détail des requêtes en cours des riverains sans réponses à ce jour.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

La réunion se termine par l'approbation à l'unanimité des membres présents :

- Du rapport moral
- Du rapport financier
- Du renouvellement des membres du Bureau
(cf. détails en paragraphe 4 de l'Annexe ci-dessous)

ANNEXE

Rapports moral et financier exercice 2023 – 2024

1 Structure du rapport annuel 2024

- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
- Renouvellement des membres du Bureau
- Questions diverses des adhérents avec les réponses du Bureau
- Propositions mises au vote

2 Rapport moral

Notre association compte à ce jour **41 adhérents**, à jour de leurs cotisations pour le précédent exercice.

Le quorum pour cette AG 2024 est donc un minimum de **16 adhérents** à jour de leur cotisation.

Au cours de la période écoulée depuis notre précédente AG du 9 juin 2023, notre association a poursuivi son activité dans le cadre des principales thématiques de son mandat, à savoir :

- Le suivi actif de l'évolution du dossier de l'usine COFANE
- La récolte d'information à propos de l'avancement du chantier de la phase 2 de l'aménagement de l'ensemble dit des « SAUVIERES »
- Les nombreuses relances à propos du chantier d'aménagement de la rue de DAMPMART
- Le suivi de la modification du PLU
- Le relais des demandes ponctuelles des adhérents auprès des interlocuteurs concernés, thématique reprise depuis début 2023 dans le cadre du processus dit des « ambassadeurs ».

Le moteur de notre action est avant tout l'information que nous obtenons de la part de nos correspondants au sein de l'équipe municipale, essentiellement MM DURCA, PILGRAIN et THOREAU, rythmée par les comités consultatifs instaurés depuis le 6 mars 2021 par Mr DURCA.

Depuis notre AG 2023, nous avons assisté à 3 réunions de ce comité dont vous trouvez les comptes rendus sur notre site www.rcsa-thorigny.e-monsite.com

⇒ *Une mauvaise nouvelle est le départ de Mr THOREAU en juillet 2024 et nous n'avons pas encore rencontré son remplaçant, qui est toujours en cours de recrutement à la date de septembre 2024.*

Evolution des dossiers majeurs

- **Dossier COFANE**

Les négociations de l'indemnité d'éviction entre l'EPFIF et l'actuel gérant de l'exploitation ont abouti fin mai 2024 à un accord des parties pour un montant de 1,2 M€.

La prochaine étape concerne la relocalisation de cette entreprise. La recherche d'un nouveau site pouvant l'accueillir est en cours avec le concours de Marne et Gondoire, partie prenante à ce dossier, aux côtés de l'EPFIF et de notre municipalité, dans le cadre initial des nouveaux quartiers urbains d'Ile de France visant à répondre aux besoins croissants en logement, à améliorer la qualité de vie, et à favoriser le développement économique et durable.

En parallèle, notre association est directement concernée par **un concours d'architectes - promoteurs** tel que voulu par Mr DURCA qui en a fixé les critères de sélection du projet qui sera retenu in fine, à savoir d'abord et avant tout la *qualité de la réponse urbaine et architecturale et son intégration dans le cadre bucolique des coteaux Est de Thorigny*.

A cet égard, l'autre critère potentiel concernant l'enveloppe budgétaire de l'opération est éliminé car d'ores et déjà préfixé avec une charge foncière définie à environ 3,5 M€.

La présélection des candidats à ce concours est en cours.

Cette sélection doit être réalisée par la commission de l'urbanisme, en liaison avec Marne & Gondoire qui a aussi voix au chapitre pour ce dossier COFANE.

Enfin, un point important pour notre association, est **notre participation au processus de sélection** du projet à retenir lorsque la municipalité recevra les propositions des cabinets retenus pour le concours.

Cette participation **n'est pas encore acquise** malheureusement, et même si elle est fortement souhaitée par Mr DURCA, cette option n'a pas encore la faveur de l'ensemble des membres de la commission de l'urbanisme.

⇒ *Nous restons vigilants sur ce point.*

Concernant l'horizon temporel, nous sommes, comme pour la plupart des opérations immobilières, dans le temps long et il se peut que ce dossier ne puisse être finalisé qu'en 2026...

- **Dossier SAUVIERES, phase 2**

Là aussi nous sommes dans un temps long ... Notre maire a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à un nouvel aménageur, qui n'est donc plus la SPL qui était intervenue pour la phase 1 mais le **Groupe Saint Germain**, promoteur local connu de notre maire.

La promesse de vente du terrain a été signée et nous sommes en attente du dépôt et de la validation du permis de construire. Le plan initial de lotissement de cette phase 2 comportait l'intégration de places de parking en sus des lots de maisons individuelles et le rachat - destruction de la maison de Mr RIO permettant la liaison avec la rue du Maréchal Gallieni depuis la rue de Dampmart.

⇒ *Nous comprenons que le nouveau plan d'aménagement de cette parcelle affectée à la phase 2 du projet ne prévoit pas la compensation du déficit en places de parking inhérent à la phase 1 de l'ensemble des SAUVIERES. En fonction de l'évolution de ce point, nous n'excluons pas une action de notre association (pétition si nécessaire).*

- **Dossier « rue de DAMPMART »**

Ce dossier épineux peut hélas être qualifié d'arlésienne compte tenu des nombreux décalages de planning, planning que nous avons d'ailleurs réclamé à plusieurs reprises pour enfin obtenir une ébauche en avril. A cette époque, nous n'avions toujours pas de précisions de la part de certains concessionnaires, ce qui ne permettait pas de communiquer une date de fin prévisible des travaux d'enfouissement.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de la rue, les procédures de mise en concurrence ont débuté fin mai, ce qui laissait espérer un départ de la mise en chantier fin septembre 2024 et pour une durée estimée à **10 mois**.

Donc livraison finale de la rue totalement aménagée à prévoir **courant 2025**.

En l'état de nos informations concernant ce chantier, cette date ultime risque fort de ne pas être tenue. Il est fort regrettable de constater que la commune ne nous a, jusque-là, pas fourni de réponse claire à nos demandes :

- ⇒ Absence d'entretien rue de Dampmart, non seulement de la chaussée mais aussi des abords.
- ⇒ Absence de réaction de la commune vis à vis des personnes qui déposent des obstacles sur la route vers les 11 et 13 de la rue de Dampmart.
- ⇒ Absence de réaction au signallement que nous avons effectué concernant l'abandon par la SNCF depuis mars des 4 espaces publicitaires des rues d'Avize et de Dampmart. (Affiches à terre que l'équipe communale ne ramasse pas).

Notre association a exigé plusieurs réunions de quartier avec MM Durca et Pilgrain, en présence du maître d'œuvre et/ou du chef de chantier pour faire le point sur l'avancement de ce dossier.

Vous en trouverez les comptes rendus dans notre site à la rubrique « voirie ».

⇒ *Suite à une vive protestation émise par notre association auprès de Mr le Maire vendredi 20 septembre, une réunion sous forme de déambulation rue de Dampmart sera organisée avec notre Maire et les élus et responsables techniques concernés durant la*

2^{ème} quinzaine d'octobre. Dès connaissance de cette date, de préférence un samedi matin, nous vous en ferons part afin que vous puissiez y participer et questionner nos interlocuteurs.

- **Dossier « modification du PLU »**

L'an dernier une modification du PLU a été mise en œuvre suite à quelques demandes de la DDT, appuyées par le Sous-préfet de Seine et Marne. Il ne s'agissait pas d'une révision donc sans remise en cause de l'actuelle version du PLU tout à fait applicable en l'état. En particulier, et c'est un point important, le zonage de Thorigny et les règles d'urbanisation y afférentes ne sont pas modifiés.

La municipalité a profité de cette opportunité pour ajouter quelques éléments complémentaires, utiles pour encore améliorer la protection de notre environnement (zones réservées, consignes d'assainissement de la voirie, amélioration du tracé de la rue de Claye, emplacements réservés pour de futurs projets municipaux, bâtiments remarquables, ...).

Les éléments essentiels de cette modification ont été validés par les Personnes Publiques Associées (PPA), à savoir :

- ✓ Incohérence avec le SCot pour ce qui concerne le métrage de la surface urbanisée de référence : durant la longue période de révision de notre PLU (près de 10 ans...) de nombreux documents supra-communaux ont été modifiés compliquant ainsi la mise en cohérence avec notre projet de révision. Surface estimée à 258 ha pour le SCoT contre 238 ha dans notre PLU.
Sachant que la surface réelle reste difficile à appréhender de manière incontestable.
Cette nouvelle mesure est validée, ce qui ne remet de facto pas en cause les 3 OAP prévues par notre PLU et permet notamment d'affiner l'OAP de l'ancien Intermarché.
- ✓ Bâtiments remarquables : une enquête a été diligentée auprès des riverains pour affiner le recensement de ce type de bâtiment. La plupart des suggestions ainsi recueillies ont été retenues et intégrées à la modification ce qui permet d'accroître le périmètre du patrimoine protégé de notre commune.
- ✓ Déversoir de la Dhuis : conçu pour évacuer le trop-plein de l'aqueduc de la Dhuis dans le Ru d'Armoine, ouvrage entièrement busé.
Il est désormais recensé comme un cours d'eau en partie amont du Ru d'Armoine et le plan de zonage a été modifié en conséquence.
Ce qui a permis également de répondre à une observation critique d'une association écologique de Carnetin.
- ✓ Franchissement de la Dhuis (OAP des Hauts de Vallières) : confirmation plus apparente dans la rédaction du PLU que le projet de franchissement de l'aqueduc ne sera envisagé qu'avec l'accord de l'Agence des Espaces Verts.
- ✓ Zones humides potentielles : la sous-préfecture a jugé que l'étude menée par un cabinet spécialisé (8 000 € pour notre commune) n'a pas permis de lever suffisamment les incertitudes quant à l'existence de zones humides sur notre territoire.
Le PLU sera donc complété avec un rappel réglementaire des obligations qui s'appliqueraient si des zones humides supposées se révélaient avérées

⇒ Point récent et important : un élément nouveau sera la proposition soumise au Conseil Municipal d'engager une nouvelle **révision du PLU** afin de mieux encadrer les conditions de

constructibilité par zone, notamment en ce qui concerne les OAP des Vallières et des bords de Marne, ainsi que les actuelles zones UT en bordure de la rue de Claye qui seraient converties en zone UP et limiter l'impact de nouveaux projets immobiliers dans cette zone.

- **Autres sujets suivis également par RCSA**

Ces autres thématiques ne sont pas directement dans le périmètre du quartier Gallieni - Dampmart mais concernent également notre association compte tenu de leur impact sur notre environnement.

- ✓ **Aménagement des bords de Marne** : ce point important pour la revalorisation de notre commune et pour tirer un meilleur parti de cet atout que représente la rive de cette belle rivière, inscrit en tant qu'OAP au PLU, a fait l'objet d'une communication et d'ambulation. La création de la ZAC correspondante est confiée à la SPL de Marne & Gondoire. Les travaux devraient débuter au plus tôt en 2027.
- ✓ **Pont en X et carrefour de la rue de Claye** : ce dossier imposant tant par la nature des travaux, son budget que par la diversité des parties prenantes, est encore en stand-by. Il pourrait être amorcé au moins pour le volet spécifique à Thorigny par la refonte du carrefour à l'angle du commerce Franprix.
- ✓ **Relais des demandes ponctuelles des adhérents**
Cette thématique répond à la mission de « veille active » sur l'évolution de notre cadre de vie à Thorigny, initiée et soutenue par notre élu, Mr Christian Mondion. Suite à des demandes transmises par nos adhérents nous sommes intervenus au cas par cas, soit auprès des services techniques de la municipalité, soit auprès de l'EPIF :
 - .a Problèmes de voirie notamment, avec son défaut d'entretien,
 - .b Encombrement des trottoirs en relation avec l'incivisme des riverains,
 - .c Intrusion dans des jardins par des renards avec attaques de poulaillers
 - .d Etc.
- Notre dernière intervention auprès de nos élus date du vendredi 20 septembre 2024. Nous avons réclamé en effet une réunion avec notre maire pour lui demander un soutien officiel de notre processus et lui soumettre les dernières requêtes et réclamations reçues par les ambassadeurs de la part des habitants de Thorigny.
- Mr le Maire a pris note de nos réclamations et de la nécessité d'agir en conséquence avec communication des résultats obtenus.
- A ce titre les réclamations transmises par nos soins ont obtenu les réponses suivantes :
 - .a Armoires fibre vandalisées (réclamation récurrente, toujours sans solution) : des discussions sont en cours avec Marne & Gondoire. Ce problème est quasi-national et difficile à résoudre localement dans la mesure où ces installations sont la propriété des opérateurs Orange ou SFR notamment. Ce qui n'a pas empêché certaines communes avoisinantes (Ferrière et Vaires notamment) de les fermer par des cadenas...
 - .b Lutte contre les dépôts sauvages d'ordures : un réseau de caméras mobiles acquis par Marne & Gondoire et disposées aux endroits « stratégiques » est en cours d'installation, permettant de verbaliser les auteurs de ces dégradations. Elles

pourront être déplacées facilement selon l'évolution des comportements des contrevenants.

- .c Encombrement du trottoir de la rue Cornilleau : suite aux réclamations récurrentes à propos de l'encombrement du trottoir par des poubelles et détritrus (face au magasin Bemaki), un enclos grillagé sera installé pour contenir ces déchets)
- .d Détritrus dans le parc de la Sablière : Afin de traiter la pollution (papier et autres détritrus) constatée depuis plusieurs mois, et en augmentation, dans l'espace vert de La Sablière, une intervention de la municipalité auprès du gestionnaire doit aboutir à une action de nettoyage régulier du parc. Ce qui ne résoudra pas, hélas, la problématique de l'incivisme croissant de la population.
- .e Abandon de l'entretien du trottoir par l'office des HLM : nous avons signalé la dégradation du trottoir rue A Briand face à l'immeuble HLM où les pots de fleurs, déjà très inesthétiques, servent de dépôts à ordures... Mr le Maire nous a rétorqué son incapacité à agir du fait d'installations privées et que nous n'avons aucun levier pour que le syndic fasse entretenir ces bacs à fleurs ! Difficile à admettre dans la mesure où ces installations sont sur la voie publique...
Si rien ne bouge nous pourrions proposer de supprimer ces bacs...
- .f Lavoir de la rue des Fontaines : il s'agit d'un élément de notre patrimoine, à préserver. Or la municipalité n'en fait aucun entretien, alors qu'il suffirait d'un passage périodique pour éradiquer la végétation envahissante et nettoyer les déchets jetés par-dessus les barrières par des individus irresponsables...
Aucune réponse satisfaisante à ce jour de la part de la municipalité.
En complément, Monsieur le Maire a rappelé la volonté de la Municipalité de racheter les garages situés en contrebas du lavoir mais que cette opération reste en stand-by pour l'instant du fait que certains box sont inaccessibles (propriétaires non joignables...)
L'objectif reste l'aménagement de cet emplacement pour en faire un lieu de manifestations culturelles (concerts notamment).
- .g Local à vélos à proximité de la gare : demande officiellement transmise par la municipalité à IDF Mobilités en charge de ce type d'installation, sans réponse à ce jour.
- .h Défaut d'entretien des trottoirs : Nous nous sommes référés à l'article L.2212-2 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) qui stipule que le maire est responsable de la propreté et de la sécurité publique dans sa commune. Cela inclut souvent la responsabilité de fixer des règles pour l'entretien des trottoirs, que les propriétaires riverains doivent respecter. Ce même article permet au maire de réglementer l'obligation pour les propriétaires de maintenir en état de propreté les trottoirs situés devant leur propriété. En outre l'article L. 114-1 du Code de la voirie routière prévoit que les riverains sont responsables du balayage et de l'entretien

des trottoirs devant leur propriété. En conséquence nous avons demandé à Mr le Maire de procéder à une information officielle auprès des particuliers à propos de cette obligation légale qui leur est faite d'entretenir les trottoirs en regard de leurs propriétés jusqu'à la bordure de la route, caniveau exclu, celui-ci étant de la compétence de la commune.

⇒ *Pas de réponse à ce sujet de la part de Mr le Maire mais une procédure comminatoire existe à l'encontre des particuliers dans les cas flagrants de mauvais entretien mettant en danger les piétons : transmettre la situation, photo à l'appui à Mr Pilgrain.*

- .i Absence totale de communication aux riverains à propos du chantier de réfection de la rue de Dampmart : Mr le Maire a argué des délais imposés par les sociétés parties prenantes, notamment ENEDIS et EDF pour les raccordements de réseaux, phénomène amplifié par les JO. Cela n'exonère cependant pas la municipalité d'une information régulière auprès des riverains. Ce qui devrait être l'une des missions importantes du maître d'œuvre, dont nous ignorons l'existence jusqu'à ce jour. En réponse à notre ferme sollicitation, Mr la Maire nous a annoncé l'organisation d'une réunion du type déambulatoire avec les riverains dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Notre association sera informée des modalités pratiques par Mr Parodi dès qu'elles seront fixées.

En corollaire de ce chantier sera traitée la modification de l'accès au parking de la rue d'Avize. Ce qui ne règlera cependant pas la question du défaut d'entretien des abords de ce parking. Ce point devrait être renégocié en 2026 avec la SNCF et Marne et Gondoire. Ce délai, très long, conforte hélas l'impression globale de mauvais entretien de notre commune...

⇒ *Point à suivre de près.*

- **Poursuite des missions de RCSA**

Pour ce qui concerne la suite de notre action, à l'instar des années précédentes, nous vous proposons de continuer la veille active de toute évolution concernant l'aménagement et l'urbanisme de notre ville, avec une attention toute particulière pour ce qui affecte notre secteur encadré par les rues du Maréchal Gallieni, allée des Châteaux, rue de Dampmart et rue de la Paix.

Avec un focus sur les projets en cours : Sauvières phase 2, Cofane et aménagement rue de Dampmart, mais sans exclure toute future opération immobilière pouvant concerner par exemple les terrains en fond de parcelle souvent bien arborés et qui peuvent représenter des opportunités de constructions nouvelles, tant pour les propriétaires vendeurs que pour les promoteurs (sachant toutefois que le nouveau PLU est censé nous protéger contre des constructions de grande ampleur en fond de parcelle).

Ceci étant nous restons à votre écoute pour toute suggestion / question quant à une éventuelle évolution des missions et/ou du fonctionnement de notre association.

3 Rapport financier 2023

- **Recettes**

L'association a compté 41 membres à jour de cotisation la cotisation annuelle fixée à 10 € au titre de l'année 2023.

La majorité des cotisations ayant été versée autour de l'AG du 09 juin 2023 :

Le total des cotisations s'élève ainsi à 410 € au titre de l'année 2023

dont 140 € par chèque
80 € par virement
190 € en espèce

⇒ **total recettes : 410 €**

- **Dépenses**

- Frais bancaires

Les frais de fonctionnement pour 2023 sont les cotisations trimestrielles de 19,74 € (soit un montant mensuel de 6,58 €).

Il en résulte un coup pour l'année 2023 de 78,96 €

- Assurance

L'assurance responsabilité auprès de Verspieren

Il est rappelé qu'elle a le meilleur tarif trouvé pour les garanties responsabilité civile association, couvrants ses activités, les dirigeants et membres, l'éventuel public et nécessaire pour obtenir la location payante ou gratuite de salles pour ses activités. Il est précisé que les autres assureurs contactés n'assurent pas les associations autres que sportives ou culturelles notamment.

La cotisation annuelle s'élève à 95 € en 2023 (montant constant depuis le début).

(L'association n'ayant pas de CB, cotisation payée en ligne par le trésorier et qui lui a été remboursée par virement).

- Site internet

Version payante afin d'éviter la pollution par la publicité : 42 €

(L'association n'ayant pas de CB, cotisation payée en ligne par le président et qui lui a été remboursée par virement)

- Organisation AG 2023

Apéritif à l'issu de l'AG : 55,77 €

⇒ **Total dépenses : 271,73 €**

- **Trésorerie nette**

Il résulte des éléments précédents un résultat net pour l'année 2023 de 138,27 €
(410 - 271,73 = 138,27)

et une trésorerie nette effective au 31/12/2023 de 611,82 €
répartie entre un solde bancaire de 530,62 €
un solde de caisse de 81,20 €

- **Projection pour 2024**

- Recettes

- * Projection renouvellement des cotisations pour l'année 2024 sur la base de 2023, soit ± 400 €

- Dépenses

- * Frais bancaires annuels : 80 €
 - * Assurance responsabilité pour l'association : 95 €
 - * Frais site internet pour éviter les publicités : 45 €
 - * Frais divers organisation, gestion, courrier... 100 €
 - Total dépenses prévisionnelles 320 €

- Résultat prévisionnel pour 2024 : 400 - 320 = 80 €

Le Trésorier

Nicolas ANGELOSKI

4 Renouveaulement du Bureau

Sous réserve de l'approbation à la majorité des présents et représentés à cette Assemblée Générale, la proposition soumise au vote est le renouvellement à l'identique du Bureau de cette association, c'est-à-dire composé de :

Président	:	Michel LOUCHARD
Trésorier	:	Nicolas ANGELOSKI
Secrétaire	:	Francis BOUQUIGNAUD
Membre	:	Hervé GILLOT

5. Cotisation pour les adhésions 2024 :

Sur proposition du Trésorier, le Bureau de l'Association proroge le montant de **10 euros** pour la cotisation 2024, à la fois pour renouvellement et pour nouvelle adhésion.

6. Propositions mises au vote

Aucune autre proposition complémentaire n'ayant été soumise au Bureau RCSA préalablement à cette AG, les propositions soumises au vote des participants et représentés lors de l'Assemblée Générale du **27 septembre 2024** sont les suivantes :

- P1 : Approbation du rapport moral
- P2 : Approbation du rapport financier
- P3 : Approbation du renouvellement du Bureau